

## ALBONA SIMPLE

### Information sur les tarifs

#### Pour les particuliers et les petites entreprises artisanales.

ALBONA SIMPLE est le tarif pour les particuliers et les petites entreprises artisanales consommant particulièrement la journée et dont la consommation n'excède pas 50'000 kWh. Le prix est toujours le même, de jour comme de nuit. Pour la consommation ménage seulement (hors chauffage).

### TARIF ALBONA SIMPLE / basse tension simple tarif

Éléments de prix	Base forfaitaire	Energie active
	[CHF/an]	[cts/kWh]
<b>Fourniture d'énergie: sous-total HT</b>		<b>20.96</b>
Consommation		20.96
<b>Utilisation du réseau: sous-total HT</b>	<b>118.80</b>	<b>12.87</b>
Réseau de distribution local (SEFA)	118.80	10.10
Réseaux amonts nationaux et régionaux		2.77
<b>Taxes et redevances: sous-total HT</b>		<b>5.57</b>
Emolument communal d'usage du sol		0.70
Emolument cantonal COSSEL		0.02
Loi cantonale sur l'énergie (non soumis à TVA)		0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)		2.20
Redevance fédérale pour la protection des eaux et poissons		0.10
Services systèmes SwissGrid		0.75
Taxe pour la réserve hivernale		1.20
<b>Totaux</b>		
Total hors taxes	118.80	39.40
TVA 8.1 %	9.62	3.14
<b>Total TTC</b>	<b>128.42</b>	<b>42.54</b>

\* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Éléments «SEFA»

Éléments externes (collectés par la SEFA mais reversés à des tiers)

Valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

Le prix de l'électricité se compose du prix de la fourniture d'énergie, du prix de l'utilisation du réseau ainsi que des taxes et redevances.

## ALBONA DOUBLE

### Information sur les tarifs

ALBONA DOUBLE est le tarif pour les clients affichant une consommation de plus de 30 % la nuit et allant jusqu'à env. 50'000 kWh par an.

### TARIF ALBONA DOUBLE / basse tension double tarif

Éléments de prix	Base forfaitaire	Energie active	
	[CHF/an]	[cts/kWh]	
		HP (7h-21h)	HC (21h-7h)
<b>Fourniture d'énergie: sous-total HT</b>		<b>22.11</b>	<b>15.97</b>
Consommation		22.11	15.97
<b>Utilisation du réseau: sous-total HT</b>	<b>224.40</b>	<b>13.00</b>	<b>6.81</b>
Réseau de distribution local (SEFA)	224.40	10.58	4.39
Réseaux amonts nationaux et régionaux		2.42	2.42
<b>Taxes et redevances: sous-total HT</b>		<b>5.57</b>	<b>5.57</b>
Emolument communal d'usage du sol		0.70	0.70
Emolument cantonal COSSEL		0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie (non soumis à TVA)		0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)		2.20	2.20
Redevance fédérale pour la protection des eaux et poissons		0.10	0.10
Services systèmes SwissGrid		0.75	0.75
Taxe pour la réserve hivernale		1.20	1.20
<b>Totaux</b>			
Total hors taxes	224.40	40.68	28.35
TVA 8.1%	18.18	3.25	2.25
<b>Total TTC</b>	<b>242.58</b>	<b>43.93</b>	<b>30.60</b>

\* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumis à la TVA.

Éléments «SEFA»

Éléments externes (collectés par la SEFA mais reversés à des tiers)

Valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

Le prix de l'électricité se compose du prix de la fourniture d'énergie, du prix de l'utilisation du réseau ainsi que des taxes et redevances.

N'hésitez pas à nous contacter pour savoir si le tarif double est avantageux pour vous.

## ALBONA CONFORT

### Information sur les tarifs

### Une mesure en double tarif pour la fourniture interruptible des applications thermiques.

ALBONA CONFORT est le tarif pour les clients affichant une consommation élevée la nuit et avec une consommation annuelle allant jusqu'à env. 50'000 kWh: pour les chauffe-eaux et chauffage à accumulation (coupé) et pour les pompes à chaleur (pas interruptible).

### TARIF ALBONA CONFORT / basse tension double tarif

Éléments de prix	Base forfaitaire	Energie active	
	[CHF/an]	[cts/kWh]	
		HP (7h-21h)	HC (21h-7h)
<b>Fourniture d'énergie: sous-total HT</b>		<b>22.11</b>	<b>14.92</b>
Consommation		22.11	14.92
<b>Utilisation du réseau: sous-total HT</b>	<b>224.40</b>	<b>13.00</b>	<b>6.81</b>
Réseau de distribution local (SEFA)	224.40	10.06	3.87
Réseaux amonts nationaux et régionaux		2.94	2.94
<b>Taxes et redevances: sous-total HT</b>		<b>5.57</b>	<b>5.57</b>
Emolument communal d'usage du sol		0.70	0.70
Emolument cantonal COSSEL		0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie (non soumis à TVA)		0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)		2.20	2.20
Redevance fédérale pour la protection des eaux et poissons		0.10	0.10
Services systèmes SwissGrid		0.75	0.75
Taxe pour la réserve hivernale		1.20	1.20
<b>Totaux</b>			
Total hors taxes	224.40	40.68	27.30
TVA 8.1 %	18.18	3.25	2.16
<b>Total TTC</b>	<b>242.58</b>	<b>43.93</b>	<b>29.46</b>

\* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumis à la TVA.

Eléments «SEFA»

Eléments externes (collectés par la SEFA mais reversés à des tiers)

Valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

Le prix de l'électricité se compose du prix de la fourniture d'énergie, du prix de l'utilisation du réseau ainsi que des taxes et redevances.

## ALBONA COMBI

### Information sur les tarifs

### Produit supplémentaire pour les clients avec fourniture interruptible en basse tension.

ALBONA COMBI est le tarif pour les clients ayant un chauffe-eau avec une mesure séparée du comptage du ménage.

### TARIF ALBONA COMBI / basse tension interruptible

Éléments de prix	Base forfaitaire	Energie active	
	[CHF/an]	[cts/kWh]	
		HP (7h-21h)	HC (21h-7h)
<b>Fourniture d'énergie: sous-total HT</b>		<b>22.11</b>	<b>15.97</b>
Consommation		22.11	15.97
<b>Utilisation du réseau: sous-total HT</b>	<b>36.00</b>	<b>6.68</b>	<b>4.46</b>
Réseau de distribution local (SEFA)	36.00	4.42	2.20
Réseaux amonts nationaux et régionaux		2.26	2.26
<b>Taxes et redevances: sous-total HT</b>		<b>5.57</b>	<b>5.57</b>
Emolument communal d'usage du sol		0.70	0.70
Emolument cantonal COSSEL		0.02	0.02
Loi cantonale sur l'énergie (non soumis à TVA)		0.60	0.60
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)		2.20	2.20
Redevance fédérale pour la protection des eaux et poissons		0.10	0.10
Services systèmes SwissGrid		0.75	0.75
Taxe pour la réserve hivernale		1.20	1.20
<b>Totaux</b>			
Total hors taxes	36.00	34.36	26.00
TVA 8.1%	2.92	2.73	2.06
<b>Total TTC</b>	<b>38.92</b>	<b>37.09</b>	<b>28.06</b>

\* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Eléments «SEFA»

Eléments externes (collectés par la SEFA mais reversés à des tiers)

Valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

Le prix de l'électricité se compose du prix de la fourniture d'énergie, du prix de l'utilisation du réseau ainsi que des taxes et redevances.

## ALBONA PRO

### Information sur les tarifs

ALBONA PRO est le tarif pour les clients avec une consommation entre 50'000 et 100'000 kWh.  
Pour une durée d'utilisation supérieure à 3'000 heures.

### TARIF ALBONA PRO / basse tension, DU >3'000 H

Éléments de prix	Base forfaitaire	Puissance	Energie active		Energie réactive
	[CHF/an]	[CHF/kW/mois]	[cts/kWh]		[cts/kVArh]
			HP (7h-21h)	HC (21h-7h)	
<b>Fourniture d'énergie: sous-total HT</b>			<b>20.20</b>	<b>14.49</b>	<b>4.10</b>
Consommation			20.20	14.49	4.10
<b>Utilisation du réseau: sous-total HT</b>	<b>360.00</b>	<b>11.50</b>	<b>7.73</b>	<b>7.73</b>	
Réseau de distribution local (SEFA)	360.00	11.50	5.17	5.17	
Réseaux amonts nationaux et régionaux			2.56	2.56	
<b>Taxes et redevances: sous-total HT</b>			<b>5.57</b>	<b>5.57</b>	
Emolument communal d'usage du sol			0.70	0.70	
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	
Loi cantonale sur l'énergie (non soumis à TVA)			0.60	0.60	
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	2.20	
Redevance fédérale pour la protection des eaux et poissons			0.10	0.10	
Services systèmes SwissGrid			0.75	0.75	
Taxe pour la réserve hivernale			1.20	1.20	
<b>Totaux</b>					
Total hors taxes	360.00	11.50	33.50	27.79	4.10
TVA 8.1%	29.16	0.93	2.66	2.20	0.33
<b>Total TTC</b>	<b>389.16</b>	<b>12.43</b>	<b>36.16</b>	<b>29.99</b>	<b>4.43</b>

\* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Éléments «SEFA»

Éléments externes (collectés par la SEFA mais reversés à des tiers)

Valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

#### Durée d'utilisation

La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.

#### Durée d'utilisation

Il s'agit de l'énergie (unité : kVArh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.

#### Mesure de la puissance

Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.

Vous avez des questions? Nous sommes là pour vous.

info@sefa.ch

## ALBONA PRO

### Information sur les tarifs

ALBONA PRO est le tarif pour les clients avec une consommation inférieure à 100'000 kWh.

Pour une durée d'utilisation inférieure à 3'000 heures.

### TARIF ALBONA PRO / basse tension, DU <3'000 H

Éléments de prix	Base forfaitaire	Puissance	Energie active		Energie réactive
	[CHF/an]	[CHF/kW/mois]	[cts/kW]		[cts/kVArh]
			HP (7h-21h)	HC (21h-7h)	
<b>Fourniture d'énergie: sous-total HT</b>			<b>20.20</b>	<b>14.49</b>	<b>4.10</b>
Consommation			20.20	14.49	4.10
<b>Utilisation du réseau: sous-total HT</b>	<b>360.00</b>	<b>4.90</b>	<b>11.94</b>	<b>8.19</b>	
Réseau de distribution local (SEFA)	360.00	4.90	9.16	5.41	
Réseaux amonts nationaux et régionaux			2.78	2.78	
<b>Taxes et redevances: sous-total HT</b>			<b>5.57</b>	<b>5.57</b>	
Emolument communal d'usage du sol			0.70	0.70	
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	
Loi cantonale sur l'énergie (non soumis à TVA)			0.60	0.60	
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	2.20	
Redevance fédérale pour la protection des eaux et poissons			0.10	0.10	
Services systèmes SwissGrid			0.75	0.75	
Taxe pour la réserve hivernale			1.20	1.20	
<b>Totaux</b>					
Total hors taxes	360.00	4.90	37.71	28.25	4.10
TVA 8.1%	29.16	0.39	3.01	2.24	0.33
<b>Total TTC</b>	<b>389.16</b>	<b>5.29</b>	<b>40.72</b>	<b>30.49</b>	<b>4.43</b>

\* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Éléments «SEFA»

Éléments externes (collectés par la SEFA mais reversés à des tiers)

Valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

<b>Durée d'utilisation</b>	La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.
<b>Durée d'utilisation</b>	Il s'agit de l'énergie (unité : kVArh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.
<b>Mesure de la puissance</b>	Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.

Vous avez des questions? Nous sommes là pour vous.

info@sefa.ch

## ALBONA BUSINESS

### Information sur les tarifs

ALBONA BUSINESS est le tarif pour les clients avec une consommation annuelle supérieure à 100'000 kWh.  
Pour une durée d'utilisation supérieure à 3'000 heures.

### TARIF ALBONA BUSINESS / basse tension, DU > 3'000 H

Éléments de prix	Base forfaitaire	Puissance	Energie active		Energie réactive
	[CHF/an]	[CHF/kW/mois]	[cts/kW]		[cts/kVArh]
			HP (7h-21h)	HC (21h-7h)	
<b>Fourniture d'énergie: sous-total HT</b>			<b>18.42</b>	<b>18.42</b>	<b>4.10</b>
Consommation			18.42	18.42	4.10
<b>Utilisation du réseau: sous-total HT</b>	<b>360.00</b>	<b>10.90</b>	<b>5.41</b>	<b>5.41</b>	
Réseau de distribution local (SEFA)	360.00	10.90	2.86	2.86	
Réseaux amonts nationaux et régionaux			2.55	2.55	
<b>Taxes et redevances: sous-total HT</b>			<b>5.57</b>	<b>5.57</b>	
Emolument communal d'usage du sol			0.70	0.70	
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	
Loi cantonale sur l'énergie (non soumis à TVA)			0.60	0.60	
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	2.20	
Redevance fédérale pour la protection des eaux et poissons			0.10	0.10	
Services systèmes SwissGrid			0.75	0.75	
Taxe pour la réserve hivernale			1.20	1.20	
<b>Totaux</b>					
Total hors taxes	360.00	10.90	29.40	29.40	4.10
TVA 8.1%	29.16	0.88	2.33	2.33	0.33
<b>Total TTC</b>	<b>389.16</b>	<b>11.78</b>	<b>31.73</b>	<b>31.73</b>	<b>4.43</b>

\* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Éléments «SEFA»

Éléments externes (collectés par la SEFA mais reversés à des tiers)

Valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

<b>Durée d'utilisation</b>	La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.
<b>Durée d'utilisation</b>	Il s'agit de l'énergie (unité : kVArh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.
<b>Mesure de la puissance</b>	Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.

Vous avez des questions? Nous sommes là pour vous.  
info@sefa.ch

## ALBONA BUSINESS

### Information sur les tarifs

ALBONA BUSINESS est le tarif pour les clients avec une consommation annuelle supérieure à 100'000 kWh.  
Pour une durée d'utilisation inférieure à 3'000 heures.

### TARIF ALBONA BUSINESS / basse tension, DU < 3'000 H

Éléments de prix	Base forfaitaire	Puissance	Energie active		Energie réactive
	[CHF/an]	[CHF/kW/mois]	[cts/kW]		[cts/kVArh]
			HP (7h-21h)	HC (21h-7h)	
<b>Fourniture d'énergie: sous-total HT</b>			<b>18.42</b>	<b>18.42</b>	<b>4.10</b>
Consommation			18.42	18.42	4.10
<b>Utilisation du réseau: sous-total HT</b>	<b>360.00</b>	<b>4.90</b>	<b>10.13</b>	<b>7.40</b>	
Réseau de distribution local (SEFA)	360.00	4.90	6.94	4.21	
Réseaux amonts nationaux et régionaux			3.19	3.19	
<b>Taxes et redevances: sous-total HT</b>			<b>5.57</b>	<b>5.57</b>	
Emolument communal d'usage du sol			0.70	0.70	
Emolument cantonal COSSEL			0.02	0.02	
Loi cantonale sur l'énergie (non soumis à TVA)			0.60	0.60	
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	2.20	
Redevance fédérale pour la protection des eaux et poissons			0.10	0.10	
Services systèmes SwissGrid			0.75	0.75	
Taxe pour la réserve hivernale			1.20	1.20	
<b>Totaux</b>					
Total hors taxes	360.00	4.90	34.12	31.39	4.10
TVA 8.1%	29.16	0.39	2.72	2.49	0.33
<b>Total TTC</b>	<b>389.16</b>	<b>5.29</b>	<b>36.84</b>	<b>33.88</b>	<b>4.43</b>

\* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Éléments «SEFA»

Éléments externes (collectés par la SEFA mais reversés à des tiers)

Valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

**Durée d'utilisation** La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.

**Durée d'utilisation** Il s'agit de l'énergie (unité : kVArh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.

**Mesure de la puissance** Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.

Vous avez des questions? Nous sommes là pour vous.

info@sefa.ch

## ALBONA BUSINESS MT

### Information sur les tarifs

ALBONA BUSINESS est le tarif pour les clients avec un raccordement en moyenne tension (21 kV). Veuillez trouver plus d'informations pour vérifier votre éligibilité à un abonnement Albona Business MT dans les conditions générales et particulières de la SEFA.

Pour une durée d'utilisation supérieure à 3'000 heures.

### TARIF ALBONA BUSINESS MT / moyenne tension

Éléments de prix	Base forfaitaire	Puissance	Energie active	Energie réactive
	[CHF/an]	[CHF/kW/mois]	[cts/kW]	[cts/kVArh]
<b>Fourniture d'énergie: sous-total HT</b>			<b>18.42</b>	<b>4.10</b>
Consommation			18.42	4.10
<b>Utilisation du réseau: sous-total HT</b>	<b>360.00</b>	<b>11.50</b>	<b>3.75</b>	
Réseau de distribution local (SEFA)	360.00	11.50	1.73	
Réseaux amonts nationaux et régionaux			2.02	
<b>Taxes et redevances: sous-total HT</b>			<b>5.57</b>	
Emolument communal d'usage du sol			0.70	
Emolument cantonal COSSEL			0.02	
Loi cantonale sur l'énergie (non soumis à TVA)			0.60	
Taxe fédérale d'encouragement (RPC)			2.20	
Redevance fédérale pour la protection des eaux et poissons			0.10	
Services systèmes SwissGrid			0.75	
Taxe pour la réserve hivernale			1.20	
<b>Totaux</b>				
Total hors taxes	360.00	11.50	27.74	4.10
TVA 8.1 %	29.16	0.93	2.20	0.33
<b>Total TTC</b>	<b>389.16</b>	<b>12.43</b>	<b>29.94</b>	<b>4.43</b>

\* La taxe cantonale efficacité énergétique n'est pas soumise à la TVA.

Éléments «SEFA»

Éléments externes (collectés par la SEFA mais reversés à des tiers)

Valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024

**Durée d'utilisation** La durée d'utilisation (DU) se calcule en divisant l'énergie nette prélevée par la puissance annuelle maximale mesurée au quart d'heure. Elle est un indicateur de la régularité de votre prélèvement. Il existe un tarif pour une DU supérieure à 3'000 heures et un tarif pour une DU inférieure à 3'000 heures.

**Durée d'utilisation** Il s'agit de l'énergie (unité : kVArh) échangée en permanence entre le réseau et les consommateurs raccordés. Elle dépend des caractéristiques des appareils alimentés et doit être transportée par le réseau. Elle mobilise donc sa capacité de transport. Lorsqu'elle ne dépasse pas 50% de l'énergie active, l'énergie réactive mesurée est comprise dans le prix d'utilisation du réseau. Au-delà, elle est facturée au client.

**Mesure de la puissance** Pour la facturation de la puissance, c'est la moyenne des maximums de puissance des trois mois qui est facturée par trimestre ou le maximum du mois pour la facturation mensuelle.

Vous avez des questions? Nous sommes là pour vous.  
info@sefa.ch